



*Reconnue d'utilité publique  
par décret du 13 mai 1998.*

Versailles, le 17 janvier 2012

## Communiqué de presse

Le nouveau Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Versailles a été voté le 24 novembre 2011. Il remet totalement en question l'équilibre de la cité. Ce nouveau PLU suscite depuis quelques semaines une mobilisation des médias artistiques défenseurs du patrimoine. Le Domaine national de Versailles, inscrit au patrimoine mondial par l'UNESCO, risque d'être touché par certaines dispositions de ce PLU nouveau. L'association Yvelines environnement avait déjà dénoncé, par un communiqué du 10 janvier 2011, le projet d'implantation de Roland-Garros à Versailles qui aurait défiguré irrémédiablement le Domaine National du Château de Versailles.

YE constate une absence d'étude sérieuse sur les conséquences des dispositions envisagées et notamment sur l'implantation éventuelle de trois nouvelles gares, d'une nouvelle route départementale et d'infrastructures routières sur l'emprise de l'ancien domaine royal. De telles installations nous semblent devoir conduire à l'urbanisation irréversible de toute la partie sud du parc du château.

Les documents émis dans le cadre de l'étude du Grand Paris (Dossier du débat public de fin 2010) proposaient que Versailles double sa population d'ici à 2025 tout en promettant des dizaines de milliers d'emplois nouveaux. Les associations ont fait connaître leurs alarmes sur ces projections, éléments qui ont été repris dans le rapport final de la Commission du Débat Public. Les dispositions domaniales du PLU actuel poussent à l'évidence dans une direction dangereuse de densification. Il conviendrait de bien maîtriser ce qui peut être fait et ce qui doit être préservé ou réhabilité.

Le PLU modifié ne chiffre pas clairement les populations susceptibles d'être implantées dans les espaces ponctionnés sur des zones dépendant du domaine national. Aux détours d'un débat en Conseil Municipal le chiffre de 14 000 nouveaux habitants a été évoqué mais non cadré dans les diverses zones ouvertes à la révision. Ce chiffre n'a en outre aucune valeur d'engagement.

YE s'inquiète des conséquences de ces implantations nouvelles et notamment :

\* des répercussions de cette urbanisation majeure sur la circulation automobile, déjà souvent saturée, de la ville de Versailles. La ville n'a pas de Plan Local de Déplacement et le récent Plan de déplacements urbains ne tient pas compte des projets nouveaux ;

20, rue Mansart  
78000 VERSAILLES  
Tél. : 01 39 54 75 80  
Fax. : 01 39 54 61 66  
[yvelines.environnement@orange.fr](mailto:yvelines.environnement@orange.fr)

N° Siret 400 047 882 00016  
Code APE : 9104Z

- \* de l'absence de limitation de hauteur et de densité des bâtiments à construire sur le terrain des Mortemets, pour l'accueil d'« activités ludiques » et « touristiques » non précisées, sans dispositions normatives sur ces installations ;
- \* de la possibilité de construire plus de 45.000 m<sup>2</sup> de SHON sur le terrain des Matelots, destiné à l'établissement d'« activités événementielles et associées » ;
- \* de l'urbanisation dense du terrain de Pion, imbriqué dans l'Etoile Royale, création emblématique d'André Le Nôtre ;
- \* de l'absence de prise en compte des conséquences de l'interconnexion de la tangentielle Ouest avec les réseaux RFF existants ;
- \* du devenir incertain des espaces naturels du plateau de Satory dans le cadre de l'OIN Paris-Saclay même si des ajustements de hauteur sur les constructions permises ont été un peu mieux précisées dans le nouveau PLU.
- \* de la construction de logements à Chèvreloup, sans précisions sur la préservation architecturale (notamment d'une écurie du XVIIIème siècle) et environnementale de la zone située, aussi, au sein du domaine de Versailles.

Tous ces projets conduisant au « mitage » irréversible du Domaine National de Versailles.

YE demande que tous les projets éventuels sur les zones concernées respectent les protections au titre des monuments historiques ou des sites et s'alarme sur la valeur de précédent qu'aurait cette urbanisation, notamment pour les autres Domaines nationaux comme celui de Marly ou encore celui de Saint-Cloud.

YE s'étonne de ce que des atteintes aux paysages puissent être justifiées par la construction de bâtiments à Haute qualité environnementale (HQE).

YE déplore enfin l'absence de réel projet environnemental pour l'ensemble naturel et historique exceptionnel composé par le Domaine national de Versailles, le Domaine national de Marly et la plaine classée de Versailles (ancien Parc des chasses) et appelle de ses vœux une réflexion sur la possibilité d'y créer un parc naturel régional doté d'une charte restaurant sa biodiversité et ses vestiges historiques, en bonne harmonie avec l'urbanisation existante.